

Question présentée par la députée :

M^{me} Christina Meissner

Date de dépôt : 23 janvier 2014

Question écrite urgente

Les compétences de nos chômeurs sont-elles correctement valorisées par les ORP ?

Le passage de 6 agences spécialisées ORP à 4 ORP généralistes en date du 1^{er} avril 2012 vise en théorie à améliorer l'efficacité du suivi des demandeurs d'emploi, qui ne sont plus cantonnés à une seule agence. Il faut dire que, avec l'ouverture de notre marché du travail, la concurrence faite par les ressortissants de l'UE aux chômeurs locaux rend plus difficile la réinsertion de ces derniers sur le marché de l'emploi.

Les chômeurs espèrent que le décloisonnement entamé des ORP pourra améliorer le suivi dont ils font l'objet, particulièrement pour les demandeurs d'emploi au profil polyvalent ou atypique. Les offices régionaux de placement (ORP) par leur rôle de plateformes entre demandeurs d'emploi et employeurs jouent un rôle clé : trouver le profil du demandeur d'emploi qui correspond à celui recherché. Du contact personnel au recours aux bases de données spécialisées, l'identification du profil joue une part essentielle. Cette identification dépend des mots clés retenus pour le référencement car c'est sur ceux-là que se baseront toutes les recherches de profil. Un placement optimal des demandeurs d'emploi dépend donc grandement du système de suivi et de la méthode utilisée pour référencer leurs compétences. D'où l'importance de connaître les pratiques de référencement employées par les ORP, leur évolution et si elles atteignent ou pas l'objectif recherché, à savoir le placement et non seulement la gestion administrative du chômage, le suivi des droits ou l'obtention de données statistiques.

Il serait regrettable que des personnes en recherche d'emploi subissent une mise à l'écart à cause des données figurant ou pas dans la base de données de référence, de l'inadvertance du conseiller en placement ou de l'inefficacité des méthodes, des logiciels ou des mots clés utilisés pour retrouver un profil. De leur côté, les employeurs à la recherche d'un nouveau

collaborateur attendent une réponse rapide des ORP, faute de quoi ils iront puiser dans le gigantesque marché européen pour pourvoir au poste, et le sentiment que les compétences intrinsèques des chômeurs locaux ne répondent pas aux besoins de l'économie s'en trouvera, à tort, renforcé.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Quelles améliorations ont été apportées au système de placement des chômeurs depuis une décennie ?*
- 2) Quel bilan le gouvernement tire-t-il de l'évolution du système de placement des chômeurs ?*
- 3) Le nombre de chômeurs placés grâce à une meilleure efficacité du système a-t-il augmenté et dans quelles proportions depuis une dizaine d'années ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.